



Ville de Tournai

Conseil Communal

Compte-rendu de la séance du 26 mai 2008

Le Conseil Communal a pris connaissance :

✓ **Projet de motion relative à l'interdiction du « Mosquito », appareil répulsif provoquant une gêne auditive chez les enfants, adolescents et jeunes adultes.**

Les Conseillers Communaux PS et François Schillings (cdH) ont déposé une motion visant à interdire l'usage des appareils « Mosquito » sur l'entité de Tournai, en interpellant, d'autre part, les différents niveaux de pouvoirs régionaux et fédéraux et en invitant le gouvernement fédéral à saisir la Commission européenne. Ces appareils « répulsifs » produisent des sons aigus perceptibles par les enfants, les adolescents et les jeunes adultes jusque +/- l'âge de 25 ans. Ils sont essentiellement utilisés par des citoyens ou des commerçants afin de limiter, aux abords de leurs domiciles et commerces, les « nuisances » des jeunes et des groupes aux abords de leurs domiciles ou commerces en provoquant une gêne auditive. Aucune motion n'a été approuvée. Monsieur le Bourgmestre a proposé de modifier le Règlement Général de Police de manière à interdire ces appareils sur l'entité définissant les moyens pour faire respecter cette interdiction. Le Conseil Communal a approuvé le principe de faire modifier le Règlement Général de Police dans ce sens lors d'une prochaine séance.

✓ **Question du Conseiller Communal Jean-Louis Claux (MR) sur la sécurisation du Trésor de la Cathédrale et du Musée des Beaux-Arts**

La question sera examinée lors du Conseil Communal du 30 juin 2008.

✓ **Question de la Conseillère Communale Marie-Christine Lefebvre (Ecolo) sur l'élargissement des heures d'ouverture des musées communaux.**

Madame la Conseillère fait remarquer que dans la plupart des villes touristiques, les musées ne sont pas fermés durant la pause de midi, contrairement à Tournai. C'est une logique à mettre en rapport avec la philosophie même du touriste qui se balade dans une ville. Contrairement aux groupes pour lesquels l'on prévoit une visite guidée le matin avant le lunch de midi ou l'après-midi après le lunch. Madame la Conseillère fait aussi remarquer que les visiteurs sont rappelés à l'ordre 10 minutes avant la fermeture des musées et que cela peut être gênant lors d'une visite (NDLR : à l'approche de l'heure de fermeture de midi). Madame la Conseillère relève l'urgence de mettre en application une politique d'ouverture au public comme prônée dans les services publics, et certainement en priorité dans les musées communaux. Elle demande d'examiner la possibilité d'ouvrir les musées communaux de 9h30 à 18h sans interruption.

Monsieur l'Echevin Yves De Greef, en charge de la Culture et du Tourisme, est favorable à cette proposition. Il rappelle, cependant, qu'elle implique une négociation avec les syndicats, des modifications à apporter au Règlement de travail et une évaluation des coûts. L'échevin rappelle également qu'il avait souhaité et obtenu, au début de son mandat, la concomitance entre les heures d'ouverture du Beffroi et de l'Office du Tourisme.

✓ **Question du Conseiller Communal Philippe Boite (MR) sur les délais de réalisation des travaux de curage à Béclers, Thimougies et Mourcourt.**

Monsieur le Conseiller rappelle qu'en date du 17 décembre 2007, le Conseil Communal décidait de travaux de curage à réaliser dans l'entité. Certains travaux, notamment à la rue Bas Chemin à Béciers, sont à réaliser en urgence vu la dégradation de la voirie suite au manque d'écoulement dirigé des eaux. Monsieur le Conseiller souhaite recevoir des précisions sur les délais d'exécution de ces travaux et les différences de coût entre une évacuation ou un étalement des curures.

Monsieur l'Echevin Claude Michez, en charge des Travaux, précise que les travaux passés par marché ont été plus importants que prévu et que le budget a été épuisé. Les Services Techniques remettront à l'agenda ce qui n'a pu être réalisé lors de cette première phase.

Le Conseil Communal a décidé :

- ✓ De créer un passage pour piétons face au n°38 de la rue du Saulchoir à Kain.
[Voté à l'unanimité](#)

- ✓ De confirmer l'orthographe « rue Dorez » telle qu'elle figure au registre National.
Cette précision fait suite à une discordance constatée entre les décisions du Conseil Communal et les plaques de rues. Jusqu'aux deux tiers du 19^{ème} siècle, la rue s'appelait « Dorée » avant d'apparaître régulièrement sous les appellations « Dorée » et « Dorez ». Dans les années '40, c'est l'appellation « Dorez » qui restera d'usage sans que l'on connaisse précisément la raison. L'orthographe « Dorez » se justifie par l'existence d'un Notaire de l'Empire, Ferdinand-Joseph DOREZ.
[Voté à l'unanimité](#)

- ✓ De confirmer la dénomination « route de Blandain » à Hertain pour la partie de la voie publique partant de la place d'Hertain en direction du village de Blandain.
De dénommer « rue Monty », à Hertain, la voie publique partant du tronçon de la route de Blandain jusqu'à la place d'Hertain.
D'étendre la « rue Edmond Dewulf » à Blandain sur le territoire du village d'Hertain.
D'étendre la « rue René Lefebvre » à Lamain sur le territoire du village d'Hertain.
Cette décision lève le doute soulevé par la dénomination identique de deux voies publiques à Hertain et à Blandain, toutes deux devenues « route de Blandain » suite aux décisions du Conseil Communal du 24 octobre 2005
[Voté à l'unanimité](#)

- ✓ De créer une Commission Consultative du Commerce Local.
Cette commission aura pour mission la communication entre les Autorités Locales et le commerce de proximité, fixe et ambulants. Elle se réunira une fois par mois. Les matières abordées par cette commission seront :
 - L'accessibilité,
 - Le stationnement,
 - La mobilité,
 - Les travaux,
 - Le déplacement des marchés,
 - La collaboration entre les commerçants et les ambulants de l'entité,
 - Les festivités,
 - Les animations,
 - Les divers problèmes relatifs au commerce dans l'entité[Voté par les groupes PS, cdH et MR - le groupe ECOLO vote NON](#)

- ✓ D'approuver l'avant-projet des travaux de création de logements d'insertion à l'ancien Commissariat de Police, rue de l'Athénée à Tournai, pour un montant estimé de 1.424.534,- euros tva de 6% comprise.
D'affecter le bâtiment au logement pour une durée de 15 ans.
De transmettre, aux fins de subventions, la délibération à la Direction Générale de l'Aménagement du Territoire, du Logement et de Patrimoine.
[Voté par les groupes PS, cdH et MR - Abstention du groupe ECOLO](#)

- ✓ D'arrêter les objectifs et les principes d'action à mener en vue de mettre en œuvre le droit à un logement décent comme suit :

1. Mettre sur le marché des logements financièrement accessibles

Objectifs	Mettre à disposition des logements et des terrains financièrement accessibles et adaptés pour les jeunes ménages originaires de Tournai ou voulant s'y implanter, pour les personnes disposant de revenus moyens, pour les personnes âgées, éventuellement sous la forme de résidences-services (options 1.1, 1.3, 2.1, 2.2)
Pistes de concrétisation, localisations potentielles	<p><u>Au sein de la zone d'habitat :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>Tournai</u> : Centre-Ville (intra-muros), périmètre de rénovation/revitalisation urbaine initié ou à initier par la Ville (La Madeleine, rue As-Pois, ...) - <u>Tournai</u> : mesures favorisant l'occupation des étages des commerces; création de logements de transit et d'insertion - <u>Tournai</u> : création de logements de transit et d'insertion (ancienne Caserne de Police, rue de l'Athénée) - <u>Tournai</u> : extension du quartier du Maroc - <u>Tournai</u> : réhabilitation de l'ancienne Caserne DE BONGNIE - <u>Kain</u> : intérieur d'îlot rue du Crampon, rue Guillaume Charlier - <u>Gaurain</u> : rue des Rocs <p><u>En zone d'aménagement communal concerté (Z.A.C.C.) :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>Allain</u> : projet de promotion en cours, construction de logements publics - <u>Faubourg Morel</u> : projet mixte Centre Public d'Action Sociale, logements publics, promoteurs privés <p><u>Autres :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - valorisation du potentiel foncier des villages (Templeuve, Gaurain-Ramecroix, Froidmont, Vezon, ...) - projets de logements sociaux ou de résidences-services dans des zones de services publics et d'équipements communautaires (exemple : ancien terrain de football de Blandain)
Acteurs, partenaires potentiels	Ville, Services Urbanisme et Logement, LOGIS TOURNAISIEN, Centre Public d'Action Sociale, Agence Immobilière Sociale (A.I.S.) Régie Foncière, Management du Centre-ville, Région Wallonne - Direction du Logement, Société Wallonne du Logement, promoteurs privés, ...
Boîte à outils	<p><u>Activation des outils d'aménagement actif :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - rénovation urbaine (partenariat public-public) - revitalisation urbaine (partenariat public-privé) - sites à réaménager - sites de réhabilitation paysagère et environnementale <p>Activation des mesures fiscales fédérales pour la rénovation d'immeubles situés dans des zones d'action positive des grandes Villes (quartiers Saint-Jacques, Saint-Piat, Tournai casernes et résidence Carbonnelle)</p> <p>Mesures de sensibilisation des propriétaires (Agence Immobilière Sociale, logement aux étages des commerces)</p> <p>Activation de la Régie Foncière ou création d'une Régie Communale Autonome</p> <p>Acquisition de terrains afin de maîtriser la spéculation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Kain : maintenir un accès via la rue du Crampon - acquisition de terrains dans les zones d'aménagement communal concerté et mise en œuvre sur base d'un Rapport Urbanistique et Environnemental (R.U.E.) <p>Coordination par la Ville de toutes les actions en matière de logement via les programmes du logement</p>

2. Densifier les centres et terminer l'urbanisation des quartiers

Objectifs	Mettre à disposition de nouveaux terrains au sein de la zone d'habitat par la viabilisation de ceux-ci (voiries, égouttage, ...) (options 2.1, 2.2)
Pistes de concrétisation, localisations potentielles	<p><u>En zone urbanisable :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>potentiel foncier dans l'agglomération</u> : Pic au Vent, Couture des Trois Oignons à Warchin (projet en cours), cité Paul Carette à Warchin, Faubourg du Château, lotissement rue Montgomery à Kain, ... - <u>potentiel foncier dans les zones de centre des villages</u> : Templeuve, Gaurain-Ramecroix, ... <p><u>En zone d'aménagement communal concerté :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>Allain</u> : projet de promotion en cours, construction de logements publics

	<ul style="list-style-type: none"> - <u>Faubourg Morel</u> : projet mixte Centre Public d'Action Sociale, logements publics, promoteurs privés - <u>Plaine des Manœuvres</u> : mise en œuvre du schéma directeur - <u>chaussée de Douai Nord</u> : mise en œuvre - <u>mise en œuvre de 2 zones d'aménagement communal concerté à Kain</u> : Vert Marais et La Tombe
Acteurs, partenaires potentiels	Ville, Services Urbanisme et Logement, LOGIS TOURNAISIEN, Centre Public d'Action Sociale, Agence Immobilière Sociale Régie Foncière, Région Wallonne - Direction de l'Aménagement local - Direction du Logement, Société Wallonne du Logement, promoteurs privés,...
Boîte à outils	Partenariats public-privé Fonds Brunfaut Droit de préemption Plan communal d'aménagement avec plan d'expropriation Activation de la Régie Foncière ou création d'une Régie Communale Autonome Acquisition de terrains afin de garantir une urbanisation cohérente et maîtriser la spéculation Coordination par la Ville de toutes les actions en matière de logement via l'ancrage communal du logement

3. Poursuivre l'inventaire des logements inoccupés et insalubres

Objectifs	Cette mesure vise à permettre le redéploiement de l'habitat au Centre-Ville, à éviter l'apparition de taudis ou de chancres, à retrouver une plus grande diversité de logements. La réoccupation de ces immeubles permettra en outre un entretien et une gestion qualitative des bâtiments. Les quartiers ainsi redynamisés permettront de conserver, voire redynamiser la structure commerciale du Centre-Ville (options 1.3, 2.1, 2.2, 2.3, 3.3, 3.7, 4.1, 7.1)
Pistes de concrétisation, localisations potentielles	<u>Mise à jour permanente du cadastre des logements inoccupés ou insalubres et utilisation de cet outil en vue de dynamiser la politique du logement :</u> <ul style="list-style-type: none"> - pousser les propriétaires à entamer des travaux de rénovation ou à mettre le bâtiment en vente via le mécanisme d'application de la taxe sur les logements inoccupés - informer les propriétaires sur les aides au logement et sur le rôle de l'Agence Immobilière Sociale - entreprendre une rénovation voire une revitalisation urbaine dans les quartiers à forte concentration de logements insalubres et inoccupés - faciliter l'accès aux étages au Centre-Ville, notamment via le réaménagement d'intérieurs d'îlots Principalement dans le Centre-Ville et les quartiers de la première couronne.
Acteurs, partenaires potentiels	Ville, Services Urbanisme et Logement, Agence Immobilière Sociale, propriétaires
Boîte à outils	Application de la taxe sur les logements inoccupés comme outil stimulant la vente ou la rénovation de ces logements Aides et incitants à l'aménagement de logements de qualité : <ul style="list-style-type: none"> - aide à la rénovation et à l'embellissement extérieur (Centre Ancien protégé et bâtiments repris à l'Inventaire du Patrimoine Monumental) - allocation de déménagement et de loyer (ADEL) - garantie de la Région Wallonne - prêt "jeunes" à taux réduit - primes diverses en faveur des locataires ou propriétaires : acquisition, démolition, construction, réhabilitation, restructuration - primes énergie : isolation, châssis, chaudière,... - prime pour la création de logements conventionnés Activation des mesures fiscales fédérales pour la rénovation d'immeubles situés dans des zones d'action positive des grandes Villes

4. Réaffecter les friches et quartiers désaffectés

Objectifs	Assurer une redynamisation des quartiers (mixité sociale, création d'activités, attractivité commerciale, ...) par une restructuration d'îlots ou de sites en friche ou désaffectés (options 2.1, 2.2, 2.3, 3.3, 3.7) <u>"Reconstruire la Ville sur la Ville"</u> : développer l'habitat et les fonctions urbaines par la réhabilitation de quartiers délaissés, essentiellement dans le Centre-Ville et la première couronne, afin de limiter le "mitage" de l'espace rural
-----------	---

Pistes de concrétisation, localisations potentielles	<ul style="list-style-type: none"> - réaménagement d'intérieurs d'îlots (rue As-Pois, rue Cherequefosse,...) - réaffectation de zones d'activité économique en déclin ou en friche (quai Donat Casterman, quai des Vicinaux,...) - réhabilitation de bâtiments abandonnés (exemple : anciens bâtiments du Ministère des Finances, rue Saint-Jacques, ancienne Poste, ancien Casino, Technique Electrique Industrielle) - réaffectation des sites hospitaliers à désaffecter à terme : La Dorcas, l'Institut Médico-Chirurgical (I.M.C.)
Acteurs, partenaires potentiels	Ville, Service Urbanisme, LOGIS TOURNAISIEN, Centre Public d'Action Sociale, Régie Foncière, Intercommunale de Développement Economique des Arrondissements de Tournai-Ath et des communes avoisinantes (IDETA), Région Wallonne, Direction de l'Aménagement Opérationnel, promoteurs privés,...
Boîte à outils	Périmètres de sites à réaménager Opérations de rénovation/revitalisation urbaine Remembrement urbain Plan communal d'aménagement et plan communal d'aménagement dérogoatoires. Expropriation, droit de préemption

5. Promouvoir la réalisation de quartiers de haute qualité environnementale

Objectifs	Cette mesure doit permettre d'intégrer de nouveaux modes d'urbanisation et d'ainsi susciter un intérêt pour le développement d'un urbanisme durable, incluant les aspects environnementaux (énergie mobilité, forme urbaine), sociaux, économiques, dans d'autres projets (option 2.3)
Pistes de concrétisation, localisations potentielles	<ul style="list-style-type: none"> - intégrer cette dimension dans l'opportunité qui s'ouvre au niveau de l'urbanisation nouvelle du Faubourg Morel et du Plateau de la Gare - intégrer cette dimension dans la reconstruction de quartiers à réhabiliter au quai Donat Casterman - développer un concept de zone d'activité économique mixte à haute qualité environnementale au Faubourg de Marvis (zone d'activité économique étendue entre la chaussée de Bruxelles et le Vieux chemin de Mons) - soutenir les initiatives privées de création de bâtiments ou de quartiers à haute qualité environnementale <p>En terme d'énergie, l'option peut aller de la simple application de critères d'isolation à la création d'un quartier "zéro émission d'énergie fossile" avec tous les stades intermédiaires (maisons climatiques, maisons passives,...). La haute qualité environnementale intègre également la durabilité des produits et matériaux utilisés, leur bilan écologique global au niveau de la production, de l'utilisation et du recyclage, l'absence de produits toxiques et à forte rémanence, voire même les conditions sociales de production de ces matériaux</p>
Acteurs, partenaires potentiels	Ville, Service Environnement, partenaires privés (architecte, entrepreneurs,...), Région Wallonne, Direction de l'Energie et des Technologies Nouvelles, Réseau Européen des Villes Durables (SUS-CIT), Réseau Cluster éco-construction rassemblant de nombreux experts, facilitateurs énergie de la Région Wallonne : tertiaire, cogénération, biomasse,...
Boîte à outils	Plate-forme d'échange SUS-CIT sur le développement durable (Programme INTERREG) Programme UREBA de la Région Wallonne Certificats verts Programmes européens : Life Environnement, INTERREG, Objectif 1...

Voté par les groupes PS, cdH et MR - Abstention du groupe Ecolo

- ✓ D'arrêter le Programme Biennal du Logement 2009-2010 comme suit :

Intitulé et localisation de l'opération	Type d'opération	Nombre de logements	Opérateur
Château de Templeuve. Réhabilitation d'une partie des bâtiments administratifs en logements moyens.	1	6	Ville de Tournai
Réhabilitation d'un immeuble en 5 logements moyens. 7540 Kain, avenue d'Audenarde, 58.	1	5	Le Logis Tournaisien
Réhabilitation d'un immeuble et de ses annexes en 12 appartements sociaux.	1	12	Le Logis Tournaisien

7540 Kain, rue du Troisième Age, 5. Ancien bâtiment "NIJOLI".			
Réhabilitation d'un logement en un appartement social et conservation d'une partie pour activité scolaire. 7540 Kain, rue Raoul Van Spitael, 37. "Ancienne maison de l'instituteur".	7	1	Le Logis Tournaisien
Création de trois appartements sociaux et d'un rez commercial. Partenariat public-privé. 7500 Tournai, rue des Maux.	1	3	Le Logis Tournaisien
Construction d'une maison témoin en bois. Lotissement prévu pour la construction de 10 logements locatifs sociaux et moyens et 20 moyens pour la vente. Voiries et équipements. 7520 Templeuve, rue de Tournai.	3	30	Le Logis Tournaisien
Lotissement prévu pour la construction de 68 logements sociaux et moyens, dont 35 pour la vente. Voiries et équipements. 7500 Tournai, quartier du Maroc.	3	68	Le Logis Tournaisien
Lotissement prévu pour 59 logements sociaux et moyens, dont 29 en 1 ^{ère} phase (16 pour la vente et 13 locatifs). Voiries et équipements. 7530 Gaurain, terrain de Crotière.	3	59	Société Wallonne du Logement - Le Logis Tournaisien
Périmètre "Quartier cathédral". 14 immeubles inoccupés concernés par des opérations de rénovation de façade et de réhabilitation intérieure. Logements situés aux abords de la Cathédrale.	1	25	Ville de Tournai - Le Logis Tournaisien
Périmètre "Quartier cathédral". Réhabilitation de logements.	7	15	Agence Immobilière Sociale
Réhabilitation de logements en fonction de nouvelles opportunités qui s'offriront durant les exercices 2009-2010.	4	12	Le Logis Tournaisien
Réhabilitation, réaffectation d'immeubles inoccupés en logements locatifs.	4		Agence Immobilière Sociale
Création de logements d'insertion. 7536 Vaulx, rue de l'Eglise Saint-Pierre.	1	3	Ville de Tournai
Réaffectation d'un immeuble à 3 logements en 5 logements. 7500 Tournai, rue des Sports, 72, 74.	1	5	Agence Immobilière Sociale
Réhabilitation d'une maison 2 chambres. 7500 Tournai, rue de Warchin, 35.	1	1	Agence Immobilière Sociale
Réhabilitation d'une maison 2 chambres. 7500 Tournai, rue de l'Escalette, 116.	1	1	Agence Immobilière Sociale
Création de logements d'insertion. 7500 Tournai, rue des Augustins, 16.	1	4	Centre Public d'Action Sociale
Création de logements d'insertion. 7500 Tournai, Enclos du Béguinage, 8 à 12.	1	4	Centre Public d'Action Sociale
Acquisition et réhabilitation de logements situés dans les périmètres de rénovation de la Ville en fonction des opportunités en 2009-2010.	4	3	Fonds du Logement des Familles Nombreuses de Wallonie
Réhabilitation d'une habitation en 3 logements sociaux. 7500 Tournai, rue des Bouchers Saint-Jacques.	1	3	Le Logis Tournaisien

De fixer comme suit l'ordre des priorités de manière décroissante :

Intitulé et localisation de l'opération	Type d'opération	Nombre de logements	Opérateur
1. Château de Templeuve.	1	6	Ville de Tournai

Réhabilitation d'une partie des bâtiments administratifs en logements moyens.			
2. Création de logements d'insertion. 7500 Tournai, rue des Augustins, 16.	1	4	Centre Public d'Action Sociale
3. Création de logements d'insertion. 7500 Tournai, Enclos du Béguinage, 8 à 12.	1	4	Centre Public d'Action Sociale
4. Construction d'une maison témoin en bois. Lotissement prévu pour la construction de 10 logements locatifs sociaux et moyens et 20 moyens pour la vente. Voiries et équipements. 7520 Templeuve, rue de Tournai.	3	30	Le Logis Tournaisien
5. Réaffectation d'un immeuble à 3 logements en 5 logements. 7500 Tournai, rue des Sports, 72, 74.	1	5	Agence Immobilière Sociale
6. Réhabilitation d'une maison 2 chambres. 7500 Tournai, rue de Warchin, 35.	1	1	Agence Immobilière Sociale
7. Réhabilitation d'une maison 2 chambres. 7500 Tournai, rue de l'Escalette, 116.	1	1	Agence Immobilière Sociale
8. Réhabilitation d'un immeuble et de ses annexes en 12 appartements sociaux. 7540 Kain, rue du Troisième Age, 5. Ancien bâtiment "NIJOLY".	1	12	Le Logis Tournaisien
9. Réhabilitation d'un immeuble en 5 logements moyens. 7540 Kain, avenue d'Audenarde, 58.	1	5	Le Logis Tournaisien
10. Création de trois appartements sociaux et d'un rez commercial. Partenariat public-privé. 7500 Tournai, rue des Maux.	1	3	Le Logis Tournaisien
11. Périmètre "Quartier cathédral". 14 immeubles inoccupés concernés par des opérations de rénovation de façade et de réhabilitation intérieure. Logements situés aux abords de la Cathédrale.	1	25	Ville de Tournai - Le Logis Tournaisien
12. Périmètre "Quartier cathédral". Réhabilitation de logements.	7	15	Agence Immobilière Sociale
13. Acquisition et réhabilitation de logements situés dans les périmètres de rénovation de la Ville en fonction des opportunités en 2009-2010.	4	3	Fonds du Logement des Familles Nombreuses de Wallonie
14. Lotissement prévu pour 59 logements sociaux et moyens, dont 29 en 1 ^{ère} phase (16 pour la vente et 13 locatifs). Voiries et équipements. 7530 Gaurain, terrain de Crotière.	3	59	Société Wallonne du Logement - Le Logis Tournaisien
15. Lotissement prévu pour la construction de 68 logements sociaux et moyens, dont 35 pour la vente. Voiries et équipements. 7500 Tournai, quartier du Maroc.	3	68	Le Logis Tournaisien
16. Réhabilitation d'une habitation en 3 logements sociaux. 7500 Tournai, rue des Bouchers Saint-Jacques.	1	3	Le Logis Tournaisien
17. Création de logements d'insertion. 7536 Vaulx, rue de l'Eglise Saint-	1	3	Ville de Tournai

Pierre.			
18. Réhabilitation d'un logement en un appartement social et conservation d'une partie pour activité scolaire. 7540 Kain, rue Raoul Van Spitael, 37. "Ancienne maison de l'instituteur".	7	1	Le Logis Tournaisien
19. Réhabilitation de logements en fonction de nouvelles opportunités qui s'offriront durant les exercices 2009-2010.	4	12	Le Logis Tournaisien
20. Réhabilitation, réaffectation d'immeubles inoccupés en logements locatifs.	4		Agence Immobilière Sociale

Légende :

Type 1 - Opération localisée de création de logements locatifs.

Type 2 - Opération localisée de création de logements acquisitifs.

Type 3 - Opération localisée de création de logements locatifs et acquisitifs.

Type 4 - Opération non localisée de création de logements locatifs.

Type 5 - Démolition de bâtiments en vue de la construction ultérieure de logements.

Type 6 - Equipement de parcelles dans un lotissement.

Type 7 - Prise en gestion de logements.

[Voté par les groupes PS, cdH et MR - Abstention du groupe ECOLO](#)

- ✓ De modifier le cadre du personnel du Service Incendie en supprimant 4 emplois de sapeur pompier professionnel et en créant 4 emplois de sergent professionnel « formateur agréé » dans le cadre de l'aide médicale urgente (A.M.U.)
[Voté à l'unanimité](#)
- ✓ De reconduire le congé préalable à la mise à pension pour les membres du Service Professionnel d'Incendie avec effet au 1^{er} juin 2008 pour une durée de cinq ans, soit jusqu'au 31 mai 2013, dans les limites des crédits budgétaires disponibles et sans préjudice des conditions émises par le Centre Régional d'Aide aux Communes. L'âge d'octroi de ce congé est fixé à 56 ans.
[Voté à l'unanimité](#)
- ✓ De modifier l'article 19 du Règlement organique du Service Incendie comme suit : « *article 19 : conditions d'accès par promotion. A. Personnel professionnel. B.b. Sergent professionnel « formateur agréé » en aide médicale urgente (A.M.U.).* »
[Voté à l'unanimité](#)
- ✓ De compléter le statut pécuniaire applicable à l'ensemble du personnel statutaire communal, du personnel contractuel, du personnel contractuel subventionné, à l'exception des grades légaux et du personnel enseignant, en fixant l'échelle de traitement applicable au sergent professionnel « formateur agréé » en aide médicale urgente (A.M.U.)
[Voté à l'unanimité](#)
- ✓ De prendre acte de la décision prise en urgence par le Collège pour le remplacement de matériel d'équipement destiné au Service des Plantations. Le marché porte sur le remplacement de 7 tronçonneuses, 5 taille-haies et 1 souffleur à dos. Le marché, passé par procédure négociée, s'élève à 7.628,07 euros tva comprise.
[Voté à l'unanimité](#)
- ✓ De passer un marché pour l'acquisition de matériel d'équipement composé de trois lots à destination du Service Voirie :
 - lot 1 : épandeur de sol pour un montant estimé de 21.659,- euros tva comprise
 - lot 2 : compresseur, marteaux piqueurs pour un montant estimé de 17.651,- euros tva comprise
 - lot 3 : scie de sol pour un montant estimé de 2.965,- euros tva comprise

Voté à l'unanimité

- ✓ De passer un marché pour l'acquisition de rampes de sécurité pour véhicules destinés au Service Voirie et estimé à 3.543,- euros tva comprise.
[Voté à l'unanimité](#)
- ✓ De passer un marché pour l'acquisition de deux aspirateurs de déchets urbains destinés au Service Propreté Publique. Le marché est estimé à 24.152,- euros tva comprise.
[Voté à l'unanimité](#)
- ✓ De passer un marché pour la réparation du système d'aspiration de la balayeuse « DPL 512 » du Service Propreté Publique pour un montant estimé de 5.830- euros tva comprise.
[Voté par les groupes PS, cdH, MR et ECOLO - Abstention du Conseiller ECOLO VANDENSAVEL](#)
- ✓ De passer un marché pour l'acquisition de matériaux destinés à la clôture des abords de l'Ecole Communale de Vaulx pour un montant estimé de 3.254,- euros tva comprise.
[Voté à l'unanimité](#)
- ✓ D'approuver les termes de la convention liant la Ville de Tournai, la Société Publique de Gestion de l'Eau (S.P.G.E.) dont l'Intercommunale de Propreté Publique (IPALLE) est mandataire, et la Société Régionale Wallonne du Transport (S.R.W.T.) relative à la réalisation de travaux à la rue de la Tête d'Or à Tournai pour permettre l'aménagement d'arrêts d'autobus, de trottoirs et l'installation d'un nouveau réseau d'égouttage.
[Voté par les groupes PS, cdH et MR - Abstention du groupe ECOLO](#)
- ✓ Prendre acte de la décision prise en urgence par le Collège de passer un marché de services pour la décontamination - après sinistre - du contenant de l'Eglise de Quartes. Le marché est estimé à 11.478,- euros tva comprise.
[Voté à l'unanimité](#)
- ✓ De passer un marché de services visant à l'établissement d'une fiche sanitaire des étages de l'aile droite du Château de Templeuve dans le cadre d'une réhabilitation. Le marché est estimé à 5.000 euros tva comprise.
[Voté à l'unanimité](#)
- ✓ De passer un marché consistant en une prestation de services d'architecture, d'aménagement urbain et d'architecture paysagère portant sur la revitalisation du cœur historique de la Ville de Tournai - quartier Cathédral. Le marché est constitué de trois lots :
 - lot 1 : infrastructures d'accueil touristique et culturel, lot estimé à 400.000,- euros tva comprise,
 - lot 2 : valorisation des façades, lot estimé à 900.000 euros tva comprise,
 - lot 3 : aménagements des espaces publics, incluant la scénographie lumineuse et le mobilier urbain, lot estimé à 3.000.000 euros tva comprise[Voté à l'unanimité](#)
- ✓ Prendre acte de la décision prise en urgence par le Collège de passer un marché de services pour des travaux de mise hors d'eau du hall des sports de l'Ecole Communale de Warchin suite aux dégâts de la tempête du 1^{er} mars 2008. Le marché, passé en Régie par procédure négociée sans publicité, est confié à la société Thermo Technique SA, seule société disponible immédiatement pour l'exécution du marché. Le montant du marché est estimé à 14.540,-64 euros tva comprise.
[Voté à l'unanimité](#)
- ✓ Prendre acte de la décision prise en urgence par le Collège de passer un marché de services relatif à des travaux de réfection de l'égouttage et de l'accotement à la rue Montgomery à Kain suite à des effondrements signalés par les services techniques. Le marché a été

attribué à la société Hubaut à Havinnes pour un montant de 204.127,91 euros tva comprise après appel auprès de trois firmes.

[Voté à l'unanimité](#)

- ✓ De passer un marché pour l'acquisition de matériel électrique et d'alimentation d'eau permettant au personnel communal de remettre en état les bornes de distribution d'eau et d'électricité à la halte nautique implantée sur la rive gauche de l'Escaut à hauteur du quai Taille-Pierres à Tournai. Le marché est estimé à 9.000 euros tva comprise. Ce marché fait suite aux dégradations des dites bornes et à l'obligation que la Ville de Tournai à maintenir le matériel en bon état dans le cadre du subventionnement de ces dernières par le Commissariat au Tourisme.

[Voté à l'unanimité](#)

- ✓ De retirer le point de l'ordre du jour relatif à la requalification paysagère de la rue de l'Ancienne Potence et des rues de la Découverte et de la Créativité dans le Zoning Tournai Ouest 1.

[Les Conseillers souhaitant des précisions sur le dossier.](#)

- ✓ De marquer son accord sur les termes de convention entre la Ville de Tournai et l'ASBL « Château Médiéval de Vault » relatif à l'occupation du site du Château de Vault. La convention est consentie à titre gratuit et aux fins exclusives de maintenir le site propre et de le sécuriser afin de rendre la cour du château accessible au public pendant les prochaines Journées du Patrimoine.

[Voté à l'unanimité](#)

- ✓ De marquer son accord sur les termes d'une convention liant la Ville de Tournai et l'ASBL Tournai Centre-Ville ayant pour objet de définir les modalités de partenariat dans le cadre de l'intervention d'ouvriers urbains sur le domaine public. Cette convention prévoit la mise à disposition d'ouvriers communaux, dont l'action est limitée à l'intra-muros, pour assurer le ramassage de papiers, des mauvaises herbes et chewing-gums, pour l'aide logistique concernant les événements créés par l'ASBL Tournai Centre-Ville et l'établissement d'un rapport hebdomadaire sur l'état de propreté du Centre-ville (pavés, poubelles,...). D'autres tâches pourront leur être assignées mais en étroite collaboration avec le Service des Travaux.

[Voté à l'unanimité](#)

- ✓ De marquer son accord sur les termes de l'avenant n°6 à la convention conclue entre la Ville de Tournai et la Région Wallonne en vue d'assurer une opération de promotion de l'efficacité énergétique basée sur la création d'un Guichet de l'Energie à Tournai. ...

[Voté à l'unanimité](#)

- ✓ De fixer à 20% du montant du matériel loué, avec un minimum de 100 euros, la caution à verser pour la location du matériel de fêtes et divers (chaises, tables, tréteaux,...) et à 0,50 euros la délivrance des pochettes plastiques pour les cartes d'identité électroniques, pour les cartes d'identité des enfants de moins de 12 ans et pour les permis de conduire.

[Voté à l'unanimité](#)

- ✓ De fixer à 48,33 euros de l'heure le tarif des pédiatres dans les crèches communales conformément à la circulaire de l'Office de la Naissance et de l'Enfance.

[Voté à l'unanimité](#)

- ✓ Dans le cadre de l'affiliation de la Ville de Tournai à l'Intercommunale d'Electricité du Hainaut (I.E.H.), d'approuver le protocole d'accord signé entre Intermix et Electrabel en date du 27 mars 2008, les statuts de la Société Netwal, la charte de gouvernance d'entreprise de la Société Netwal, la convention d'associés entre Electrabel et les gestionnaires de réseaux de distribution mixtes wallons relative au projet « Netwal », la convention de cession de parts sociales et le projet de modification des statuts de

l'Intercommunale et de ses annexes. Et de charger ses délégués (du Conseil Communal) de se conformer à la volonté exprimée par le Conseil Communal et de charger le Collège Communal de veiller à l'exécution de la présente délibération.

[Voté à l'unanimité](#)

- ✓ Dans le cadre de l'affiliation de la Ville de Tournai à l'Intercommunale de Gaz du Hainaut (I.G.H.), d'approuver le Mémoire of Understanding signé entre Intermixt et Electrabel en date du 27 mars 2008, les statuts de la Société Netwal, la charte de gouvernance d'entreprise de la Société Netwal, la convention d'associés entre Electrabel et les gestionnaires de réseaux de distribution mixtes wallons relative au projet « Netwal », la convention de cession de parts sociales et le projet de modification des statuts de l'Intercommunale et de ses annexes. De charger ses délégués (du Conseil Communal) de se conformer à la volonté exprimée par le Conseil Communal et de charger le Collège Communal de veiller à l'exécution de la présente délibération.

[Voté à l'unanimité](#)

- ✓ D'approuver l'ordre du jour de l'Assemblée Générale ordinaire du 5 juin 2008 de l'Intercommunale d'œuvres Médico-Sociales des Arrondissements de Tournai-Ath-Mouscron et de charger les délégués de la Ville de se conformer à la volonté exprimée par le Conseil Communal.

[Voté à l'unanimité](#)

- ✓ D'autoriser le prêt des deux œuvres du Musée des Beaux-Arts, « Misère » de Joseph Stevens et « Vieux Cheval » de Pierre Paulus, au Foyer Culturel de Saint-Ghislain dans le cadre de l'exposition intitulée « L'Animal dans l'Art ».

[Voté à l'unanimité](#)